Image not found or type unknown

article d'un quotidien sur internet 10 mois après une condamnatio

Par **cauchois**, le **04/08/2009** à **14:58**

Notre fils a été condamné à 3mois de détention, le 18 novembre 2008,
à ce jour, le 04/08/2009, le ''Courrier Picard'' d'Amiens a laissé en archives sur internet l'article datant du 20/11/2008. Suite à notre intervention auprès de leur webmaster, ils nous ont promis d'effacer cet article, mais ils l'ont simplement mis en cache.
Nous estimons que cet article porte un préjudice à nos petits enfants, à notre fils (professionnellement) ainsi qu'à nous, car il
a été condamné pour une chose qu'il n'a pas faite, son épouse ayant menti pour le faire condamner pour pouvoir avoir la garde des enfants.

QUE FAIRE pour que cet article disparaisse d'internet, sommes nous dans notre droit de demander à ce quotidien d'effacer cet article qui n'a pas d'intérêt ?
Il ne s'agit pas d'une affaire retentissante, comme prévu dans l'article 9 de la loi du 17 juillet 1990, mais d'une banale affaire comme il y en a des milliers.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés